

Forêts Communales - Micro-chantiers de forestage dans le cadre de l'insertion des jeunes

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Un suivi de plus en plus précis des coûts de gestion des forêts communales (et du budget autonome) par notre Service Espaces Verts montre que certains chantiers de forestage posent des problèmes économiques (coûts élevés) compte tenu du type de travaux.

Même s'ils ne s'intègrent pas dans une véritable logique économique, ces chantiers sont indispensables pour l'entretien et une amélioration normale de la forêt.

Le Service Espaces Verts avec l'Office National des Forêts a envisagé diverses solutions pour réaliser ces travaux.

Parmi les solutions, il est proposé de mettre en place une suite de micro-chantiers de forestage dans le cadre d'insertion de jeunes devant déboucher pour les intéressés sur une formation qualifiante. Cette proposition a été élaborée en accord avec la Mission Locale, l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, le Service de Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Crédit de Formation Actualisé, le Centre de Formation Agricole de Châteaufarine.

Mis au point dans ces grandes lignes, le projet a été présenté au Conseil Général du Doubs qui l'a soutenu en prenant en charge un éducateur technicien forestier permettant au sein de l'ADDSEA d'encadrer ces chantiers d'insertion.

Un protocole d'accord à signer par toutes les parties a été rédigé pour fixer le cadre général du projet.

Une convention liera la Ville de Besançon à l'ADDSEA chargée de la réalisation des chantiers.

La rémunération des jeunes engagés au titre des contrats emploi solidarité est prise en charge par l'État à hauteur de 85 % base SMIC.

La Ville de Besançon s'engagerait :

- à fournir une aide matérielle (remorque de chantier, un local aux Grandes Baraques),
- à définir avec l'ONF, les chantiers,
- à verser à l'ADDSEA la somme de 700 F/mois/Jeune effectivement présent sur le chantier au vu d'un état de présence, somme correspondant à :
 - * un complément de salaire : 15 % base SMIC sur 86 h 66/mois/jeune,
 - * cotisation ASSEDIC : 4,25 % salaire brut,
 - * cotisation fonds mutualisé Mission Locale : 150 F/mois/jeune.

Pour cette opération à réaliser en 1991 et 1992, la dépense correspondante, estimée à 42 000 F, est financée à part égale, soit 21 000 F par les délégations Environnement et Prévention.

Sur avis favorable unanime de la 9^{ème} Commission, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le projet de micro-chantiers de forestage dans le cadre de l'insertion des jeunes,
- autoriser M. le Député-Maire à signer le protocole d'accord et la convention correspondants,
- verser les sommes dues à l'ADDSEA au vu d'une facturation,

a) pour 1991, la dépense estimée à 4 200 F sera imputée pour 2 100 F au chapitre 996/6311.31200 du budget Forêts et pour 2 100 F au chapitre 945.92/6409.47040 du budget principal qu'il convient d'abonder d'un crédit d'égal montant du chapitre 945.92/645.47042,

b) pour 1992, s'engager à inscrire le solde du financement de cette opération au budget primitif, soit 18 900 F au chapitre 996/6311.31200 du budget Forêts et 18 900 F au chapitre 945.92/6409.47040 du budget principal.

Mme BULTOT : Le projet que nous vous demandons d'approuver a pour objet la mise en œuvre d'un chantier permettant à des jeunes défavorisés âgés de 16 à 26 ans d'exercer une activité formatrice liée à l'entretien et à l'exploitation de la forêt de Chailluz. Je me permettrai de m'attarder quelques minutes sur ce projet qui est intéressant à plusieurs titres. Cette action vise donc à l'insertion professionnelle d'adolescents et de jeunes adultes. Ces jeunes ont des difficultés à trouver la formation qui leur permettra de réaliser leur projet professionnel et de s'y tenir. Pour les plus marginalisés, environ 10 % de ceux qui fréquentent la Mission Locale, la question de la qualification ne se pose même pas. Ce qu'il leur faut, c'est trouver les moyens d'une insertion dans l'entreprise ou d'une adaptation à un travail plus ou moins qualifié. Là-dessus, je crois que nous sommes tous d'accord. Le travail est pour tous un facteur de stabilisation, d'intégration et de maturation. Alors il s'agit ici de proposer un travail d'utilité écologique. Ces micro-chantiers de forestage sont indispensables pour l'entretien et l'amélioration normale de la forêt. Par ailleurs, cela nous permettra d'élargir notre réflexion dans le cadre de la maîtrise de l'énergie sur l'utilisation possible du bois ou en langage d'initié de la biomasse.

C'est un chantier d'insertion qui a mobilisé un grand nombre de partenaires, d'acteurs locaux, qui a priori travaillent de manière séparée et se sont retrouvés complémentaires. Plusieurs associations donc sont partie prenante de ce dispositif de prise en charge d'adolescents et de jeunes adultes particulièrement difficiles. Les compétences des uns et des autres se sont complétées. L'appui technique de l'ONF qui s'est investi à fond dans ce projet, s'est avéré indispensable pour ce montage. La Mission Locale, l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, le Service de Protection Judiciaire de la Jeunesse, les responsables du Crédit de Formation Individualisée et le CFPPA de Châteaufarine ont apporté une contribution importante à ce projet. Le Conseil Général n'a pas ménagé son soutien, je tiens à le dire, en prenant en charge un éducateur technicien forestier et en donnant le feu vert à l'ADDSEA pour encadrer le chantier. Le rôle de M. JEANNIARD, Adjoint à la prévention et Président de la Mission Locale ainsi que le rôle du responsable des espaces verts de la Ville, M. CONTOZ, ont été décisifs. Si j'insiste pour citer toutes ces personnes et organismes, c'est que je suis convaincue que ces actions de partenariat ont valeur d'exemple face aux problèmes de société auxquels nous sommes confrontés et qui dépassent largement les clivages écologistes-non écologistes, ou les clivages droite et gauche. Ces jeunes qui sont recrutés en contrat emploi-solidarité bénéficieront d'une formule d'intéressement collectif à la production, ce qui devrait les motiver tout en leur permettant une approche spécifique de l'écologie. Cette formule devrait déboucher sur une formation qualifiante de forestier qui, vu le déficit de la profession, devrait leur permettre de déboucher sur un emploi. Le budget de cette opération sera pris en charge à 50 % par l'environnement et à 50 % par la prévention et je pense, comme Adjointe à l'environnement et sensible aux problèmes de prévention, que ce type d'initiative devrait être pérennisé.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, il est pérennisé cette fois par l'avis favorable de l'ensemble du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.